

Bulletin #1 - CRPIP-Québec - Mars 2016

* **Colloque « Incapacité au travail et politique publique de l’emploi » Montréal, 9 mai 2016**
* **Bourses d’étude de 2e cycle au CRPIP-Québec Été 2016**
* **Intérêts de recherche des membres-partenaires du CRPIP-Québec**

**Colloque « Incapacité au travail et politique publique de l’emploi » Montréal, 9 mai 2016**

Le CRPIP-Québec tiendra son tout premier colloque le 9 mai prochain à Montréal dans le cadre du congrès de l’ACFAS. Plusieurs experts du domaine des politiques en matière d’invalidité professionnelle présenteront les derniers résultats de leurs travaux (voir la programmation de la journée ci-dessous).

Ce colloque vous intéresse mais vous craignez de ne pas disposer suffisamment de fonds pour y participer? Le centre met à la disposition des membres un fond visant à faciliter la participation des membres à cette journée. Sous réserve du nombre total de personnes intéressées, le centre offre la possibilité de défrayer le coût d’inscription au colloque pour les membres-chercheurs (possibilité de financement pour membres- étudiants également) ainsi que le coût d’abonnement annuel à l’ACFAS, le coût d’inscription au colloque et les frais de transport/subsistance pour les membres-partenaires. Pour en bénéficier, s**vp nous faire part de votre intérêt avant le 21 mars prochain par retour de courriel à** nataly.jacques@svs.ulaval.ca. Après évaluation des demandes et en fonction du budget disponible, nous tenterons de couvrir ces dépenses. N’attendez plus, faites-nous part de votre intérêt!

### Programme préliminaire du colloque 9 mai 2016 8h30 à 16h30

**Thème 1 : Donneurs, demandeurs et instruments d'emploi: interaction ou juxtaposition ?**

***Mot de bienvenue***

* **Les politiques d'aide à l'insertion en emploi dans les pays de l'OCDE: état des connaissances et des enjeux,** Alain NOËL Université de Montréal

Sous l’influence des travaux de l’Organisation de Coopération et Développement Économique (OCDE) des deux dernières décennies, les pays membres de l’Union européenne et les provinces du Canada ont entrepris de réformer leur politique d’emploi et de soutien du revenu. Ils sont guidés par la volonté de renforcer leur stratégie de lutte à la pauvreté en visant l’inclusion sociale de catégories de populations exclues du marché du travail. Quelles sont les grandes caractéristiques de ces politiques nationales? Quels acteurs mettent-ils en mouvement pour que ces réformes se traduisent en mesures et services aux individus? Que sait-on des retombées des instruments et des processus mis en œuvre dans le cadre de ces politiques nationales? Comment peut-on se servir de ces connaissances pour renforcer la portée des instruments de la politique publique de l’emploi au Québec destinés aux individus dont les capacités au travail sont partiellement réduites? Ce sont autant de questions que nous mettrons en lumière au cours de la présentation.

* **L’insertion durable en emploi, quels outils? ﻿**Richard GRAVEL Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale a récemment produit un avis sur l’intégration durable en emploi. Cette étude laisse voir, d'une part, la diversité des barrières relatives à l’accès au marché du travail pour des groupes de population considérés vulnérables et, d'autre part, des difficultés d’accès aux mesures d’aide à l’intégration à l’emploi. L’avis du Comité insiste sur le travail en tant que droit, au même titre que le droit à la santé et le droit à l’éducation, tel que reconnu par divers traités internationaux, dont le Québec est signataire. Pour le Comité, l’application effective du droit au travail nécessite l’accès à des mesures et à des programmes adaptés aux besoins, flexibles et en nombre suffisant pour répondre aux besoins. Le Comité se demande par ailleurs s’Il n’y aurait pas lieu de consentir plus d’efforts pour adapter le marché du travail aux caractéristiques des personnes disponibles, plutôt que de concentrer la majorité des interventions sur l’adaptation des personnes sans emploi aux besoins du marché du travail. Dans cette optique, ne devrait-on pas aussi envisager une création d’emplois orientée en fonction des profils des populations, notamment dans les territoires à forte concentration de pauvreté?

 ***Pause***

* **Travailleur autonome et aide sociale : le casse-tête﻿﻿ !,** Sylvain LACROIX Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata

L’application de l’exclusion réglementaire aux revenus gagnés permet à une personne assistée sociale ayant des incapacités de tirer des revenus d’une activité de travail sans limiter son droit à l’assistance. Or la mise en application de ce dispositif, qui s’inscrit à l’intérieur d’un parcours individualisé vers l’emploi, semble entraîner un certain nombre de difficultés, telles que l’impossibilité de capitaliser pour investir dans l’achat d’équipement. Par ailleurs, la complexité administrative liée à la déclaration mensuelle des revenus semble limiter la portée du dispositif en regard de l’insertion durable en emploi chez une personne assistée sociale ayant des incapacités et exerçant des activités de travail autonome. Le Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata (RASST) accompagne depuis plusieurs années des individus à ce chapitre et témoigne de la nature des problèmes qu’entraîne le règlement et qui limite sa portée.

* **La mesure de l’incapacité, un état des lieux﻿﻿,** Ysabel Provencher Université Laval

Si l’on s’entend pour dire que le handicap réfère à la situation dans laquelle est placé un individu vivant avec des déficiences, les termes incapacité et limitation d’activités, couramment utilisés dans les programmes, services et politiques publiques, renvoient pour leur part à des cadres conceptuels et opérationnels multiples associés à autant de champs d’application (réadaptation, insertion socio-professionnelle, sécurité sociale, etc.). Nous nous attarderons à décrire quelques processus, modalités et outils de mesure des incapacités dans les régimes d’assistance. Nous serons particulièrement interpellés par les enjeux d’insertion socioprofessionnelle auprès de cette population. Plus concrètement, nous présenterons quelques processus et instruments d’évaluation des capacités de travail mis en application dans des régimes d’assistance en Australie, aux États-Unis et au Canada. ﻿﻿

***Dîner***

**Thème 2 : Invalidité, travail et stigmatisation**

* **La reprise du travail, souvent un contresens des acteurs﻿﻿,** Marie-José DURAND Université de Sherbrooke

Actuellement, au Québec, c’est au médecin traitant de porter un jugement sur l’aptitude à reprendre le travail pour de nombreuses maladies comme les maux de dos, la dépression et le cancer. Or les écrits actuels suggèrent l’importance de revenir rapidement au travail, afin d’éviter les effets négatifs de l’exclusion au travail, tels que le déconditionnement physique et psychologique, la perte d’estime de soi ou encore l’isolement. Bien qu'un rapide retour au travail soit de plus en plus préconisé, justifié notamment par les contraintes de main-d’œuvre et les pressions financières des assurances, cela suppose que les employeurs devraient adapter leurs attentes lorsque les employés reviennent au travail. Est-ce vraiment la réalité? Les employeurs  adaptent-ils leurs attentes? Cette présentation sera donc l'occasion d'aborder cette question du rapide retour au travail, en discutant également du point de vue de l’employeur.

﻿﻿

* **Stigmatisation, stéréotypes et discrimination en emploi﻿﻿,** Normand Boucher Université Laval and Véronique Garcia

Dans la sociologie durkheimienne, le travail est le facteur structurant de l’intégration à l’ensemble social. Encore aujourd’hui, il demeure un facteur important de redistribution de la richesse,﻿﻿ en dépit des transformations économiques qui contribuent à en redessiner les frontières et les pratiques. Mais le travail est aussi porteur d’une charge normative importante dans la mesure où, par exemple, l’importance que l’on lui accorde va bien au-delà de la dimension financière. Il est une source d’identité, de valorisation et d’appartenance pour les individus, notamment pour les personnes ayant des incapacités. Malgré l’ensemble des difficultés rencontrées et les échecs vécus lorsqu’elles cherchent à intégrer le marché du travail,﻿﻿ bon nombre de ces personnes souhaitent toujours le faire. Par ailleurs, on observe aussi que des facteurs comme les valeurs, les représentations sociales à l’égard du handicap, influencent, à différents moments, le processus d'intégration. L'importance et les valeurs seront discutées dans à travers deux présentations.

﻿﻿

***Pause***

* **Comprendre un déterminant de la stigmatisation à travers la représentation de l’incapacité au travail de travailleurs avec trouble musculosquelettique﻿﻿,** Marie-France Coutu Université de Sherbrooke

Pour un certain nombre de personnes ayant un trouble musculosquelettique (TMS), il s'agira d'une douleur qui persistera malheureusement dans le temps et pourra contribuer à une incapacité à retourner ou se maintenir au travail. Paradoxalement, selon une perspective médicale, la lésion initiale sera considérée guérie. Ainsi, ces travailleurs n’auront pas de justification, aux yeux de l’entourage, pour légitimer le maintien de l’arrêt de travail. Pour les travailleurs ayant une absence moyenne d'une année à la suite d'un TMS, quelles sont les caractéristiques qui amèneront cette perception de non-légitimité et quels sont les impacts sur le processus de réadaptation au travail? C’est ce que nous aborderons dans cette présentation.

* ﻿﻿**Diversité ethnoculturelle comme déterminant de la stigmatisation﻿﻿,** [Daniel Côté](http://www.acfas.ca/user/35406/) Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail

En plus de difficultés liées à leur insertion socioprofessionnelle (chômage, discrimination à l’embauche, etc.), les personnes issues de l’immigration se heurtent souvent à de multiples obstacles : concentration dans des secteurs à hauts risques en matière de santé-sécurité, précarité du lien d’emploi, surqualification, absence d’initiation à la tâche, faible connaissance de leurs droits, etc. De plus, il existe souvent des barrières linguistiques et culturelles qui peuvent rendre la relation thérapeutique plus difficile et retarder considérablement le retour au travail de ces travailleurs québécois. Il se peut que les intervenants développent, bien malgré eux, des filtres ethnoculturels qui les amènent à classer les immigrants comme une catégorie à risque de chronicité. Ceci a un impact sur la communication thérapeute-patient et sur les conditions de l’alliance thérapeutique, car ces «filtres» ont pour effet de surdéterminer l’issue d’un traitement. Au final, nous proposons une réflexion sur la double stigmatisation que peuvent vivre les immigrants en proie aux préjugés ethnoculturels et relatifs à leur situation de handicap ou d’incapacité au travail.

***Période d’échange* –**

***Cocktail des membres* (offert après le colloque 17 h 00 - 19 h 00)**

**Bourses d’étude de 2e cycle au CRPIP-Québec Été 2016**

Pour permettre aux préoccupations des membres-partenaires d’être davantage prises en compte dans la programmation de recherche du centre et pour stimuler l’intérêt des étudiants relativement au thème de l’invalidité comme un champ d’étude, le centre a décidé d’octroyer trois bourses d’été aux étudiants de 2e cycle qui s’engageront dans le cadre de leur programme d’étude (travail dirigé, travail effectué dans le cadre d’un cours, etc.) à produire un document en lien avec les questions soumises par les organismes partenaires. Les étudiants doivent être dirigés par un membre-chercheur du CRPIP-Québec. L’attribution des bourses aura lieu au mois d’avril 2016.

Pour plus information à ce sujet: Nataly Jacques, coordonnatrice (nataly.jacques@svs.ulaval.ca).

**Intérêts de recherche des membres-partenaires du CRPIP-Québec**

C’est en novembre dernier que Mélanie Bénard, membre-collaboratrice mandatée par le bureau de Toronto a rencontré quelques partenaires du CRPIP pour connaître leurs besoins et intérêts face au centre de recherche. Lors de cette rencontre, les membres-partenaires québécois ont fait part de leurs préoccupations en matière de recherche. Voici un résumé des suggestions de thèmes de recherche abordées lors de cette rencontre des partenaires :

Qu’est-ce qu’on connaît des dispositions des conventions collectives de travail ou des politiques et manières de faire en gestion des ressources humaines qui fonctionnent pour la majorité mais qui créent de la discrimination pour ceux et celles avec des incapacités (visibles ou invisibles, permanentes ou temporaires)?

Quelles sont les différentes définitions du handicap sur lesquelles s’appuient les autorités publiques (gouvernements municipal, fédéral et provincial) dans leurs programmes et services aux personnes? Comment ces définitions tiennent-t-elles comptent des incapacités non visibles et/ou épisodiques?

La divulgation du handicap ou d’une incapacité dans un contexte d’emploi est souvent lourde de conséquence pour la personne concernée. Que sait-on sur les retombées de la divulgation en milieu de travail, des conséquences sur l’emploi et sur les conditions de travail? Est-ce qu’il existe des différences selon les types d’incapacités?

Plus largement, que sait-on de la stigmatisation qui découle de la divulgation des incapacités, en particulier celles non visibles (ex. troubles de santé mentale), mais affecte l’accès aux accommodements. Par exemple, on sait que certaines personnes (ex. les diabétiques) ne se reconnaissent pas comme des personnes handicapées mais ont besoin d’accommodements. Si un handicap (ex. lombalgie) ne pose pas de problème à l’emploi, doit-on le divulguer ? Souvent le diagnostic n’a rien à voir avec la tâche à exécuter…

Quel est l’état actuel des connaissances à propos de sujets typiques dans notre domaine (Revue de la littérature pour analyser la recherche existante sur le retour au travail prématuré, sur l’évaluation des programmes d’accès à l’égalité, etc.).

Que sait-on sur les enjeux du travail autonome chez les individus avec des incapacités?

Les programmes de soutien pour l’entreprenariat. Quels sont-ils? Comment permettent-ils de répondre aux besoins ? Qu’en est-il des conditions d’accès à ces programmes (ex : contrait d’intégration au travail, bourses et subventions pour démarrage entreprise)?

De quelles manières les politiques internes de santé et sécurité au travail affectent-elles les personnes avec des incapacités? Quels sont les enjeux liés aux pratiques d’évaluations médicales de pré-embauche (pertinence, légalité, lien avec les tâches, etc.)?

**Nous rejoindre :**

Ce premier bulletin de nouvelles vous a intéressé? Tant mieux, car nous voulons en faire d’autres! N’hésitez pas à nous relayer une information que vous aimeriez partager avec les membres du centre, nous nous ferons un plaisir de l’inclure dans le prochain bulletin! Il suffit de rejoindre la coordonnatrice au nataly.jacques@svs.ulaval.ca .

Au plaisir de vous lire,

Nataly Jacques, Coordonnatrice

Marie-José Durand et Ysabel Provencher, co-directrices

CRPIP- section Québec